

Initiatives ministérielles

Cette hausse des gains, alliée à la diminution des dépenses, est évidemment un accroissement des économies. Les personnes âgées de 50 à 65 ans contribuent à leur REER et remboursent leur prêt hypothécaire. De plus, celles qui touchent les revenus les plus importants versent des cotisations plus élevées au RPC, ce qui se traduit par des prestations accrues au moment de la retraite.

Selon les statistiques les plus récentes sur la fiscalité, les Canadiens âgés de 50 à 64 ans versent au RPC des cotisations de 23,49 \$ plus élevées que le contribuable moyen, 113,25 \$ de plus aux régimes de retraite agréés et 571,06 \$ de plus aux REER. Cela veut dire que les Canadiens de ce groupe d'âge consacrent à leur retraite plus de 700 \$ de plus que le contribuable moyen, soit une différence de 54 p. 100.

En retirant de la population active ces travailleurs en santé, le gouvernement les condamne à vivre pendant les quelques prochaines années en se contentant de ces prestations et de l'aide sociale. Ces Canadiens seront réduits à des revenus de subsistance au moment de leur retraite, à 65 ans, soit le supplément de revenu garanti et la sécurité de la vieillesse. Ces gens sont les personnes âgées pauvres de demain, et le gouvernement ne lève pas le petit doigt pour leur éviter ce sort peu enviable.

Que peut-on faire pour redonner la prospérité économique aux régions mal en point de l'Atlantique? Il y a bien des mesures que le gouvernement pourrait prendre. Il pourrait par exemple préparer une réduction réelle du déficit et alléger les impôts, éliminer les dépenses d'une utilité douteuse ou carrément inutiles, redonner de l'argent aux Canadiens tout simplement en leur en prenant moins.

Dans beaucoup de provinces pauvres, nous avons vu comment un ralentissement accroissait les dépenses gouvernementales et entraînait une fiscalité plus lourde qui finissait par miner les revenus de ceux-là même qu'on cherchait à aider.

Une deuxième mesure consisterait à améliorer pour la région de l'Atlantique l'accès au marché lucratif de l'est des États-Unis. L'économie du Canada a toujours dépendu du commerce, et les régions dont l'économie a prospéré se sont appuyées sur des liens solides avec nos partenaires commerciaux.

Une troisième mesure serait un bon plan de gestion des ressources du Canada atlantique, ce qui comprendrait une meilleure gestion non seulement des pêches, mais aussi des ressources humaines. Nous ne nous retrouverions pas, dans 15 ans, à dire à une autre génération de Canadiens que leurs compétences sont dépassées.

Je ne préconise pas une intervention accrue du gouvernement. Au contraire. C'est la bureaucratie qui est, à l'origine, responsable d'une bonne partie du problème et l'argent du gouvernement ne va pas ramener les emplois perdus dans le secteur de la pêche.

• (1355)

Cependant, le gouvernement peut inciter les jeunes à choisir plus sagement leurs plans de carrière, aider les gens à déterminer les secteurs d'avenir et faire en sorte que la région de l'Atlantique soit prête à saisir les occasions qui se présenteront.

En guise de conclusion, je voudrais souligner que si je m'opposerais au projet de loi, ce ne sera pas parce qu'il fournit aux travailleurs licenciés une aide financière après l'expiration de leurs prestations d'assurance-chômage. Qui voudrait empirer leur situation, qui est déjà difficile? Sûrement pas moi, ni mes collègues du Parti réformiste.

Toutefois, je m'opposerais au projet de loi C-30 parce qu'il ne replacera pas la région de l'Atlantique sur la voie du rétablissement économique à long terme. Il n'assure pas l'indépendance financière aux travailleurs des usines de transformation de poisson qui ont fait carrière dans ce secteur traditionnel et veulent continuer de gagner leur vie. Ces Canadiens veulent être en mesure de gagner leur vie.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand plaisir les observations du député du Parti réformiste. Je pense que s'il avait passé beaucoup de temps près des côtes de Terre-Neuve et du Labrador et le long des côtes de l'île du Cap-Breton et en Nouvelle-Écosse, il comprendrait la situation difficile que vivent les pêcheurs de ces régions et il éprouverait peut-être un peu plus de sympathie pour eux.

Si mon collègue s'oppose au projet de loi, je voudrais savoir quelle solution immédiate il propose pour résoudre cette crise et ce qu'il recommanderait de faire en ce qui a trait à l'avenir à long terme de ces gens dont l'histoire est exclusivement liée à la mer et dure depuis 200 ans.

M. Mayfield: Madame la Présidente, pendant des années, le gouvernement a ignoré les difficultés des pêcheurs de la côte est. Rien n'indique que le projet de loi dont nous sommes saisis apportera une solution à long terme. Il s'agit plutôt d'un cataclysme qui fait obstacle à la planification à long terme qui s'impose.

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ce que dit mon collègue est un peu comme affirmer que, puisqu'il n'y a pas de traitement efficace contre le cancer, nous ne prendrons aucune mesure pour apporter une certaine tranquillité d'esprit aux gens et résoudre leurs problèmes à court terme.

Je suis le premier à dire que ce projet de loi n'apporte pas une solution à long terme aux épreuves économiques de la population du Canada atlantique, qui assiste à l'effondrement de la pêche à la morue. Je ne crois pas, cependant, que nous agirions en bons Canadiens si nous décidions de ne rien faire, de tourner le dos à ces gens et de les laisser se débrouiller seuls. Par définition, les Canadiens sont compatissants et savent faire le nécessaire pour aider leurs concitoyens en difficulté dans d'autres régions.